



Ville de  
**Fleury-  
Mérogis**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2012

L'an deux mil douze, le vingt-cinq juin, à vingt heures trente cinq, le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, en séance ordinaire, sous la présidence de David DERROUET, Maire.

**Date de convocation :** **Présents :** David DERROUET, Aline CABEZA, Jean-Marc FRESIL, Frédéric DUFOSSE, Nadia LE GUERN, Didier RAJOBSON, Alexandra LE FOLL, Boualem BENAOUA, Célia LEGENTY, Didier RAYNEAU, Martine CHABOT, Jean-Eugène LOUZIENI, Laurence LESPINARD, Gaëlle DIOUF, Karine RANVIER, Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE  
**19/06/2012**

**Date d'affichage :**  
**19/06/2012**

**En exercice :** **29** **Excusés :** Nathalie BATARD pouvoir à Laurence LESPINARD, Claude BOUTIN, Kheira AOUAD pouvoir à Boualem BENAOUA, Jamila CHAKIR pouvoir à Frédéric DUFFOSSE,  
**Présents :** **19** Joseph JASMIN pouvoir à Aline CABEZA, Boury DIOUF pouvoir à Gaëlle DIOUF, Martine GUYOT, Dominique VINCENT pouvoir à Michel HUMBERT  
**Votants :** **25** **Absent :** Kamel MEDNINI, Marina RAMOS-SCHMITT  
**Secrétaire de séance :** Gaëlle DIOUF

- 70/12 Convention avec l'association la M.I.F. le 08/06/2012 pour la somme de 225€
- 71/12 Séjour Lézinian Corbières du 02/07/12 au 07/07/12
- 72/12 Formation CIRIL NET RH- Prévisions budgétaires
- 73/12 Mini camps avec la base de loisirs de Souppes sur Loing du 23/07 au 27/07/12 pour la somme de 809€
- 74/12 Prestation Atelier des Aunettes politique de la ville – Relooking 15,16 octobre 2012 par l'association La Tête de l'Emploi pour une somme de 780€
- 75/12 Prestation Atelier des Aunettes politique de la ville – Technique de recherche d'emploi 8, 9, 10 octobre 2012 Entreprise Madame BERNOT pour la somme de 1500€
- 76/12 Prestation Atelier des Aunettes politique de la ville- La sophrologie 11 octobre 2012 par l'association Sophrocoeurdesoi-91 pour une somme de 180€
- 77/12 Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie recettes de la location de la salle des familles
- 78/12 Nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant pour la régie recettes du Service Culturel
- 79/12 Nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant de la régie d'avances du Service Jeunesse
- 80/12 Nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes du Service Jeunesse
- 81/12 Création d'une régie recettes à l'espace familial
- 82/12 Suppression de la régie d'avance du Service des Sports
- 83/12 Contrat de cession avec l'association pour le développement du Cirque en Val d'Orge(ADCVO) le 23/06/2012 pour la somme de 5500€ pour la fête de la ville
- 84/12 No Nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant pour la régie recettes du secteur espace familial
- 85/12 Nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant pour la régie d'avance du Service Culturel
- 86/12 Avenant au contrat RH
- 87/12 Contrat avec PRESTATECH SARL le 23/06/12 pour la somme de 8850,40€ pour la fête de la ville
- 88/12 Contrat avec l'association LUTHERIE URBAINE le 23/06/12 pour la somme de 2782€ pour la fête de la ville
- 89/12 Convention relative au projet bourse d'aide au permis de conduire pour la somme de 9900€
- 90/12 Bal participatif avec l'association CESAME le 22/06/12 pour la somme de 800€ pour la fête de la ville
- 91/12 Nomination de deux mandataires suppléants provisoires pour la régie d'avance du centre de loisirs pour le mois d'août 2012

### **55 - Approbation du compte de gestion**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'approuver que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Pour : 20 voix

Abstention : 5 voix (Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Dominique VINCENT pouvoir à Michel HUMBERT, Abdel YASSINE)

### **56 - Compte administratif**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives et les autorisations spéciales de l'exercice considéré;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

	fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>Comptes Consolidés</b>						
<b>résultats reportés 2010</b>		690 215.23€		1 114 954.45€		
<b>Opérations de l'exercice 2011</b>	25 630 378.94€	25 418 466.27€	10 902 340.35€	17 645 105.03€		
<b>Totaux</b>	25 630 378.94€	26 108 681.50€	10 902 340.35€	18 760 059.48€	36 532 719.29€	44 868 740.98€
<b>Résultat de clôture 2011</b>		478 302.56€		7 857 719.13€		8 336 021.69€
<b>Restes à réaliser 2011</b>			337 523.33€	145 000,00 €		
<b>Totaux des Restes à réaliser</b>			192 523.33€		192 523.33€	
<b>Résultats définitifs</b>		478 302.56€		7 665 195.80€		8 143 498.36€

2°) Constate, pour la comptabilité du budget principal, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4°) Arrête les résultats définitifs et consolidés tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations :

Pour : 19 voix

Contre : 5 (Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Dominique VINCENT pouvoir à Michel HUMBERT, Abdel YASSINE)

### **57 - Désignation d'un représentant au conseil administratif du CEPFI**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DESIGNE** Célia LEGENTY au conseil d'administration du CEPFI en sa qualité de conseillère municipale déléguée à la jeunesse tranche 12-15 ans.

Pour : 20 voix

Le groupe front de gauche n'a pas pris part au vote (Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Dominique VINCENT pouvoir à Michel HUMBERT, Abdel YASSINE)

### **58 - Avenant au CEPFI**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant avec le Conseil général pour l'année 2012

### **59 - Désignation d'un représentant à l'association pour l'aide, l'assistance et le secours mutuel (AAASM)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DESIGNE Jean-Eugène LOUZIENI**, membre titulaire du conseil d'administration de l'ADSA et Aline CABEZA membre suppléant au conseil d'administration de l'ADSA.

Pour : 20 voix

Le groupe front de gauche n'a pas pris part au vote (Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Dominique VINCENT pouvoir à Michel HUMBERT, Abdel YASSINE)

### **60 - Signature d'un 3ème avenant à la promesse de vente du lotissement des Joncs Marins**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**MODIFIE** par un nouvel avenant la promesse de vente unilatérale de vente du 07/03/08 relative au lotissement des Joncs-Marins, de son avenant rectificatif du 16/10/09 et de son 2<sup>ème</sup> avenant du 11/05/11 avec son bénéficiaire, la société ICADE PROMOTION LOGEMENT.

**PRECISE** que les lots à céder sont à présent les lots :

- 8.1 d'une contenance de 2828 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle AE 85 offrant une surface de plancher de 5200 m<sup>2</sup> environ affectée à usage de logements.
- 9 d'une contenance de 6 227 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle AE 85 offrant une surface de plancher de 4 400 m<sup>2</sup> environ affectée à usage de logements.
- 10 d'une contenance de 2 031 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle AE 85 offrant une surface de plancher de 1 100 m<sup>2</sup> environ affectée à usage de logements.

**PRECISE** que les lots 1.3, 4, 5, 6, 7, 8.2 et 11 sont définitivement exclus de l'objet de la promesse qui ne subsiste que sur les lots 8.1, 9 et 10.

**PRECISE** que l'exclusion de l'assiette de la promesse de vente des lots 1.3, 4, 5, 6, 7, 8.2 et 11 donnera lieu de la part de la société ICADE PROMOTION LOGEMENT à une indemnité financière de 300 000 € au profit de la commune en contrepartie du préjudice subi par celle-ci.

**HABILITE** Monsieur le Maire à signer avec la société ICADE PROMOTION LOGEMENT un 3<sup>ème</sup> avenant à la promesse unilatérale de vente portant uniquement sur les lots 8.1 ; 9 et 10 du lotissement « Les Joncs Marins » moyennant le prix de 250 €/m<sup>2</sup> de Surface de Plancher développée en logement.

**AUTORISE** le dépôt par la société ICADE PROMOTION LOGEMENT d'une demande de permis de construire sur les parcelles constituant le lot 8.1, objet de l'avenant à la promesse de vente susvisée, autorisant la construction de logements développant 5 200 m<sup>2</sup> de surface plancher environ.

**AUTORISE** le dépôt par la société ICADE PROMOTION LOGEMENT d'une demande de permis de construire sur les parcelles constituant le lot 9, objet de l'avenant à la promesse de vente susvisée, autorisant la construction de logements développant 4 400 m<sup>2</sup> de surface plancher environ.

**AUTORISE** le dépôt par la société ICADE PROMOTION LOGEMENT d'une demande de permis de construire sur les parcelles constituant le lot 10, objet de l'avenant à la promesse de vente susvisée, autorisant la construction de logements développant 1 100 m<sup>2</sup> de surface plancher environ.

**HABILITE** Monsieur le Maire à signer dès réalisation des conditions suspensives prévues au 3<sup>ème</sup> avenant à la promesse de vente, l'acte authentique de vente portant sur chacun des lots 8.1 ; 9 et 10 du lotissement « Les Joncs Marins » avec la société ICADE PROMOTION LOGEMENT, ou toute société qu'elle se substituerait.

**PRECISE** que le prix du m<sup>2</sup> de surface de plancher est de 250 € révisable, à la hausse uniquement, à la date de la régularisation de l'acte authentique de vente y afférent, eu égard l'indice national du bâtiment BT01.

Pour : 20 voix

Le groupe front de gauche n'a pas pris part au vote (Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Dominique VINCENT pouvoir à Michel HUMBERT, Abdel YASSINE)

### **61 - Promesse de vente au profit de Kaufman and Broad homes du lot 8,2**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**HABILITE** Monsieur le Maire à signer avec la société KAUFMAN & BROAD HOMES, ou toute société du groupe qu'elle se substituerait, par devant Maître Hervé CORIC, Notaire à MONTHLERY, une promesse unilatérale de vente et l'acte authentique de vente portant sur le lot 8.2 du lotissement « Les Joncs Marins » d'une superficie de 4.062 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 250 €/m<sup>2</sup> de Surface de Plancher. Ledit prix sera payable comptant le jour de la signature de l'acte à concurrence de moitié et pour le surplus dans un délai maximum d'un an à compter de la signature de l'acte.

**PRECISE** que la vente est subordonnée au(x) permis de construire obtenu(s) par la société KAUFMAN & BROAD autorisant la construction de 6 650 m<sup>2</sup> de surface de plancher environ sur une assiette foncière constituée du lot 8.2.

**HABILITE** Monsieur le Maire à négocier des conditions de la vente aux meilleurs intérêts de la commune dans les conditions ci-dessus présentées.

**HABILITE** Monsieur le Maire à signer tous avenants nécessaires à ladite promesse de vente.

**AUTORISE** le dépôt par la société KAUFMAN & BROAD HOMES d'une demande de permis de construire sur les parcelles constituant le lot 8.2, objet de la promesse de vente susvisée, autorisant la construction d'un ensemble immobilier de 120 logements environ développant 6.650 m<sup>2</sup> de surface plancher environ.

**AUTORISE** la société KAUFMAN & BROAD HOMES à pénétrer sur les terrains constituant le lot 8.2, objet de la promesse de vente, pour y effectuer tous sondages ou études qui seraient nécessaires au projet de construction, préalablement à la signature de l'acte de vente et sans que la Commune de FLEURY MEROGIS puisse être recherchée en responsabilité.

**AUTORISE** la société KAUFMAN & BROAD HOMES à implanter, pour les besoins de sa commercialisation, des panneaux d'affichage et/ou une bulle de vente, sur les parcelles constituant le lot 8.2 en cas de besoin, objet de la promesse de vente, sous réserve d'en informer par écrit la Commune, en lui précisant la nature des installations projetées et leur implantation sur le site.

Pour : 20 voix

Le groupe front de gauche n'a pas pris part au vote (Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Dominique VINCENT pouvoir à Michel HUMBERT, Abdel YASSINE)

## **62 - Promesse de vente au profit de la société EURL GEORMA du lot 4,2**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**HABILITE** Monsieur le Maire à signer avec l'EURL GEORMA, ou toute société du groupe qu'elle se substituerait, par devant Maître Hervé CORIC, Notaire à MONTHLERY, une promesse unilatérale de vente et l'acte de vente portant sur le lot 4.2 du lotissement « Les Joncs Marins » d'une superficie de 1 682 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 250 €/m<sup>2</sup> de Surface de Plancher.

**PRECISE** que la vente est subordonnée au(x) permis de construire obtenu(s) par l'EURL GEORMA autorisant la construction d'un ensemble immobilier développant 4 430 m<sup>2</sup> de surface plancher correspondant à 60 logements environ **et 650 m<sup>2</sup> de surface plancher environ affectés au commerce** sur une assiette foncière constituée du lot 4.2.

**HABILITE** Monsieur le Maire à négocier des conditions de la vente aux meilleurs intérêts de la commune dans les conditions ci-dessus présentées.

**HABILITE** Monsieur le Maire à signer tous avenants nécessaires à ladite promesse de vente.

**AUTORISE** le dépôt par l'EURL GEORMA, d'une demande de permis de construire sur les parcelles constituant le lot 4.2, objet de la promesse de vente susvisée, autorisant la construction d'un ensemble immobilier développant 4 430 m<sup>2</sup> de surface plancher environ correspondant à 60 logements environ et 650 m<sup>2</sup> de surface plancher environ affectés au commerce.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document ayant trait à ce dépôt de permis de construire.

**AUTORISE** l'EURL GEORMA à pénétrer sur les terrains constituant le lot 4.2, objet de la promesse de vente, pour y effectuer tous sondages ou études qui seraient nécessaires au projet de construction, préalablement à la signature de l'acte de vente et sans que la Commune de FLEURY MEROGIS puisse être recherchée en responsabilité.

**AUTORISE** l'EURL GEORMA à implanter, pour les besoins de sa commercialisation, des panneaux d'affichage et/ou une bulle de vente, sur les parcelles constituant le lot 4.2 en cas de besoin, objet de la promesse de vente, sous réserve d'en informer par écrit la Commune, en lui précisant la nature des installations projetées et leur implantation sur le site.

Pour : 20 voix

Le groupe front de gauche n'a pas pris part au vote (Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Dominique VINCENT pouvoir à Michel HUMBERT, Abdel YASSINE)

## **63 - Convention de mandat de maîtrise ouvrage pour la rue des Petits Champs**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de mandat d'ouvrage pour la rue des Petits Champs

**PRECISE** que les dépenses sont inscrites au budget 2012

Pour : 20 voix

Abstentions : 5 (Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Dominique VINCENT pouvoir à Michel HUMBERT, Abdel YASSINE)

**64 - Convention de mise à disposition de services et de répartitions des dépenses de fonctionnement et d'investissement**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** le Maire à signer la convention 2012 de mise à disposition de services et de répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice des compétences bibliothèques et /ou médiathèques et voirie avec la Communauté d'agglomération

Pour : 20 voix

Le groupe front de gauche n'a pas pris part au vote (Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Dominique VINCENT pouvoir à Michel HUMBERT, Abdel YASSINE)

**65 - Règlement de fonctionnement des structures petite enfance**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**ADOPTE** le nouveau règlement de fonctionnement des accueils collectifs et familial, joints en annexe

**DIT** que ces dispositions s'appliquent à compter du 1er septembre 2012

Pour : 20 voix

Le groupe front de gauche n'a pas pris part au vote (Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Dominique VINCENT pouvoir à Michel HUMBERT, Abdel YASSINE)

**66 - Signature d'une convention de service pour la consultation d'informations de la base allocataire de la CAF de l'Essonne sur l'application CAF pro**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** le Maire à signer une convention de service pour la consultation d'informations de la base allocataire de la CAF de l'Essonne sur l'application Cafpro

Pour : 20 voix

Le groupe front de gauche n'a pas pris part au vote (Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Dominique VINCENT pouvoir à Michel HUMBERT, Abdel YASSINE)

**67 - Demande de subvention au Conseil régional Ile de France dans le cadre de l'appel à projets "protection et accompagnement des publics fragiles"**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** le Maire à répondre à l'appel à projet du Conseil régional d'Ile de France « Animation sociale des quartiers » et à signer tout document relatif à ce dossier,

**SOLLICITE** les subventions du Conseil régional d'Ile de France,

**DIT** que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2012 de la ville.

Pour : 20 voix

Le groupe front de gauche n'a pas pris part au vote (Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Dominique VINCENT pouvoir à Michel HUMBERT, Abdel YASSINE)

**68 - Tarifs activité artistiques et culturelles du CMA**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 l'ensemble des tarifs annexés à la présente délibération pour le service CMA

Pour : 22 voix

2 conseillers du groupe front de gauche n'ont pas pris part au vote (Michel HUMBERT, Abdel YASSINE)

**69 - Séjours 2012 pour les retraités floriacumois**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**FIXE** la tarification des participants au séjour des retraités selon le tableau suivant :

Nombre de personnes	Plafond des ressources par personne	Taux d'effort par personne pour le séjour hors excursion	Tarif à la charge des participants
30 personnes	0 à 999 €	20%	144 €

	1000€ à 1499€	35%	252 €
	1500€ à 1799€	50%	360 €
	1800€ à 1999€	65%	467 €
25 personnes	Plus de 2000€	100%	637 € *

*\*excursions offertes par la Ville*

**DIT** que la réception des règlements peut se faire en trois fois, le solde devant être à jour avant le départ

**DIT** que les crédits sont ouverts en dépenses et en recettes au budget de la ville en 2012.

Pour : 20 voix

Contre 5 voix (Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Dominique VINCENT pouvoir à Michel HUMBERT, Abdel YASSINE)

### **70 - Versement d'une subvention pour les ateliers FLE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**ATTRIBUE** une subvention de 8200 euros pour l'association au titre de l'année scolaire 2011/2012

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2012

Séance levée à 1 h 00